Zeitschrift: Revue syndicale suisse : organe de l'Union syndicale suisse

Herausgeber: Union syndicale suisse

Band: 22 (1930)

Heft: 9

Rubrik: Les conditions de travail

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 11.08.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

4° Il faudra faire une enquête sur les commandes publiques qui sont à exécuter en Suisse et sur la possibilité de leur répartition en tenant compte de la conjoncture politique.

5° Il s'agit d'examiner s'il n'y aurait pas possibilité de confier à un Bureau faisant partie de l'Office fédéral de l'industrie, des arts et métiers et du travail, le soin de recevoir périodiquement les projets de travaux officiels ou dûs à une influence officielle, et de veiller à ce que ces travaux soient répartis de manière à ce que les oscilliations saisonnières et dues à la conjoncture sur le marché du travail soient bien équilibrées.

Nous espérons qu'il vous sera sous peu possible de nous faire savoir la manière dont vous pensez donner suite à notre demande, et dans cette attente, nous vous prions d'agréer, Messieurs les Conseillers, nos salutations distinguées.

Pour l'Union syndicale suisse,

Le président Le secrétaire

Les conditions de travail.

Les salaires des ouvriers victimes d'accidents.

On sait que le Service des statistiques du Département fédéral de l'économie publique utilise le matériel que lui fournit la Caisse nationale suisse en cas d'accident, pour établir chaque année les salaires des ouvriers victimes d'accidents. A défaut d'une meilleure statistique des salaires, celle établie sur ces bases fournit de bons points de repère, qui permettent de fixer le niveau des salaires en Suisse. Les chiffres pour 1929 ont paru dernièrement et nous les publions dans le présent article à côté des chiffres comparatifs des années précédentes. Les indications de salaires sont plus nombreuses qu'autrefois ce qui fait que les salaires moyens sont moins influencés par des circonstances fortuites. On possède les indications de salaires de 43,000 ouvriers qualifiés, de 39,000 ouvriers non qualifiés, de 80,000 femmes et de 6000 jeunes gens.

Groupes d'ouvriers	Nombre des salaires indiqués 1929	Salaire journalier moyen en francs			Augmentation et diminution du salaire journalier pour 1929 en %	
		1927	1928	1929	en regard de 1928	en regard de 1927
Contre-maîtres, chefs d'équipe, maîtres-ouvriers	2,702	16,08	15,88	16,07	+ 1,2	— 0,06
Ouvriers qualifiés et semi-qualifiés	42,833	12,56	12,20	12,45	+ 2,1	— 0,9
Ouvriers non qualifiés . . .	39,266	9,91	9,69	9,85	+ 1,6	— 0,6
Femmes de 18 ans et au-dessus	8,121	6,61	6,34	6,45	+ 1,7	— 2,4
Jeunes gens de moins de 18 ans	5,974	5,31	5,03	5,31	+ 5,6	—

Les salaires journaliers moyens sont en général un peu plus élevés qu'en 1928. L'augmentation n'est cependant que de 1 ou 2 pour cent. C'est chez les jeunes gens qu'elle est la plus prononcée. En comparant les salaires de l'année dernière à ceux de 1927, on constatera une légère diminution. L'infime augmentation des salaires en 1929 n'a donc pas même équilibré le recul de

l'année précédente. En comparant les chiffres également à ceux de 1926, on s'aperçoit que le niveau des salaires a quelque peu baissé, ce que prouve le tableau publié ci-dessous. Malgré la conjoncture très florissante dans l'industrie suisse, la situation de la classe ouvrière ne s'est pas améliorée. Ses salaires nominaux sont restés à peu près les mêmes dans l'espace des 4 dernières années. Le coût de la vie n'ayant, dans la moyenne annuelle, pas varié, les salaires réels sont de ce fait restés à peu près stationnaires.

Le tableau suivant montre les changements des salaires nominaux depuis 1913, en moyenne de toutes les industries.

Salaires journaliers moyens en francs.

Groupes d'ouvriers*	1913	1918	1921	1923	1924	1925	1926	1927	1928	1929
C.	7.80	12.44	16.82	16.03	15.86	15.81	16.08	16.08	15.88	16.07
Q.	6.07	9.87	13.02	12.03	12.39	12.42	12.56	12.56	12.20	12.45
F.	4.79	7.99	10.65	9.47	9.89	9.88	9.89	9.91	9.69	9.85
J.	3.22	4.96	7.07	6.37	6.62	6.64	6.69	6.61	6.34	6.45
	2.94	5.04	6.29	5.09	5.30	5.31	5.37	5.31	5.03	5.31

Les salaires journaliers moyens des diverses branches d'industrie que nous publions, peuvent également dans certains cas être influencés d'une part par la manière dont les données auront été réunies. Les oscillations relativement peu importantes qui se produisent prouvent donc que ces variations sont minimes.

Pour cause de manque de place nous n'avons pas pu mentionner dans le tableau les données des salaires recueillies pour 1919, 1920 et 1922; elles ont cependant été publiées dans un numéro de la « Revue syndicale », octobre 1928, page 360.

Salaires journaliers moyens en francs.

Groupes d'ouvriers*	1913	1918	1921	1923	1924	1925	1926	1927	1928	1929
Industries métallurgiques et des machines.										
C.	8.85	12.95	17.96	16.69	16.47	16.20	16.65	16.89	16.21	16.65
Q.	6.36	10.48	13.10	11.98	12.10	12.43	12.58	12.46	11.94	12.08
N.	4.88	8.29	10.78	9.10	9.63	9.79	9.90	9.78	9.46	9.50
J.	2.78	5.03	5.88	5.09	4.93	4.99	4.90	4.85	4.74	4.65
Industrie horlogère.										
Q.	6.78	9.69	14.16	11.68	12.27	12.59	12.72	12.16	11.86	12.65
F.	3.83	5.57	8.10	6.53	7.32	7.51	7.42	7.15	7.05	7.28
Production et distribution du courant électrique.										
Q.	6.19	9.96	14.51	14.15	13.76	13.48	13.79	14.05	14.51	14.13
Gaz et eau.										
Q.	6.35	9.33	15.63	15.46	15.51	15.59	16.04	16.09	16.31	15.75
Industrie textile.										
C.	7.41	—	15.55	15.29	14.55	15.01	14.65	15.47	14.91	14.96
F.	3.18	4.85	7.36	6.52	6.72	6.77	6.83	6.81	6.40	6.53
J.	2.60	3.59	4.82	4.06	4.49	4.71	4.60	4.53	4.38	4.52
Industrie chimique.										
N.	4.59	7.79	10.97	9.42	9.96	10.37	10.43	10.36	10.09	10.31

* C. = Contre-maîtres, chefs d'équipe, maîtres-ouvriers. Q. = Ouvriers qualifiés et semi-qualifiés. F. = Femmes de 18 ans et au-dessus. J. = Jeunes gens en dessous de 18 ans. N. = Non-qualifiés.

Alimentation et boissons.

Groupes d'ouvriers*	1913	1918	1921	1923	1924	1925	1926	1927	1928	1929
C.	7.89	—	15.98	—	17.93	16.32	18.58	17.43	17.01	17.16
Q.	5.86	8.95	13.71	13.78	13.08	12.98	13.54	13.37	13.73	13.89
N.	5.30	7.26	11.13	11.44	11.24	11.06	10.95	11.14	11.—	11.27
F.	2.63	4.54	6.35	5.73	6.—	5.63	5.88	5.71	5.67	5.63
Entrepôts et maisons de commerce.										
N.	5.28	8.03	12.28	11.58	11.06	11.13	11.04	10.72	10.94	10.94
Voiturage.										
Q.	4.78	7.43	10.66	9.83	9.64	10.04	10.69	10.10	11.18	11.27
Industrie du bâtiment.										
C.	7.60	12.72	17.03	16.75	16.31	16.34	16.22	15.81	15.87	16.03
Q.	6.20	10.38	13.71	12.21	13.21	13.17	13.23	13.30	12.97	13.19
N.	4.75	8.28	10.77	9.42	10.22	10.08	10.10	10.17	9.96	10.23
J.	3.88	6.50	8.18	6.65	7.23	7.11	7.43	7.47	7.39	7.64
Industrie du bois.										
C.	7.61	11.73	15.80	15.70	14.97	14.99	15.36	15.01	15.53	15.63
Q.	5.58	9.02	11.41	10.12	11.38	11.84	11.90	12.06	11.45	11.69
N.	4.29	7.23	9.46	8.20	8.70	8.99	9.06	9.29	8.70	8.85

Les variations de ces dernières années sont à peu près nulles dans toutes les branches d'industries, on a presque partout le même tableau que pour la moyenne totale: Une réduction des salaires de 1927 à 1928 et une augmentation des salaires en 1929, laquelle cependant ne compense pas tout à fait le recul des deux années précédentes. L'année dernière on a relevé une seule diminution des salaires dans l'exploitation de l'électricité, ce qui est dû sans doute à un petit nombre de données.

Les salaires nominaux les plus hauts ont été en général payés en 1921. Dans quelques branches seulement (gaz et électricité, alimentation, boissons), les salaires qu'on payait alors ont été rattrapés.

Ce n'est cependant pas le salaire nominal qui est déterminant pour l'ouvrier, mais le salaire réel, c'est-à-dire qu'il ne s'inquiète pas du montant de ce qu'il gagne, mais bien de ce qu'il peut acheter avec ce salaire. On établit le salaire réel en divisant l'index du salaire nominal par l'index du coût de la vie. Comme base, on utilise les salaires et le coût de la vie en 1913. Les chiffres suivants démontrent donc quelle est la capacité d'achat du salaire moyen, lorsque le salaire réel de 1913 est compté à 100.

Index des salaires réels (1913 = 100).

Groupes d'ouvriers*	1918	1920	1921	1922	1923	1924	1925	1926	1927	1928	1929
C.	78	87	108	130	126	120	121	127	129	127	128
Q.	80	93	107	126	121	121	122	128	129	125	127
N.	82	103	111	125	121	122	123	127	129	125	128
F.	75	95	110	124	121	122	123	128	128	122	124
J.	84	100	107	109	105	107	108	113	113	106	112

* C. = Contre-maîtres, chefs d'équipe, maîtres-ouvriers. Q. = Ouvriers qualifiés et semi-qualifiés. F. = Femmes de 18 ans et au-dessus. J. = Jeunes gens en dessous de 18 ans. N. = Non-qualifiés.

L'augmentation des prix pendant la guerre avait occasionné une forte dépression des salaires réels, tel que cela est démontré dans le graphique. Ce n'est qu'en 1920 et 1921, alors que les prix baissèrent et que les salaires furent en quelque sorte ce qu'ils étaient autrefois, que la classe ouvrière obtint de nouveau un salaire suffisant pour vivre comme avant la guerre et que le revenu réel dépassa bientôt cette ligne. En 1922, les salaires réels atteignirent un point culminant dont ils se retirèrent durant les années suivantes. En 1926, le salaire réel augmente de nouveau et en 1927 il atteint le plus haut point (à l'exception des contre-maîtres). Pour les ouvriers qualifiés et non qualifiés ainsi que pour les contre-maîtres le revenu réel était alors de 29 pour cent au-dessus du niveau d'avant-guerre. La situation des ouvrières s'est en moyenne améliorée de 28 pour cent depuis 1913 et celle des jeunes gens de 13 pour cent. Après le recul de 1928, il y eut une légère augmentation l'année dernière.

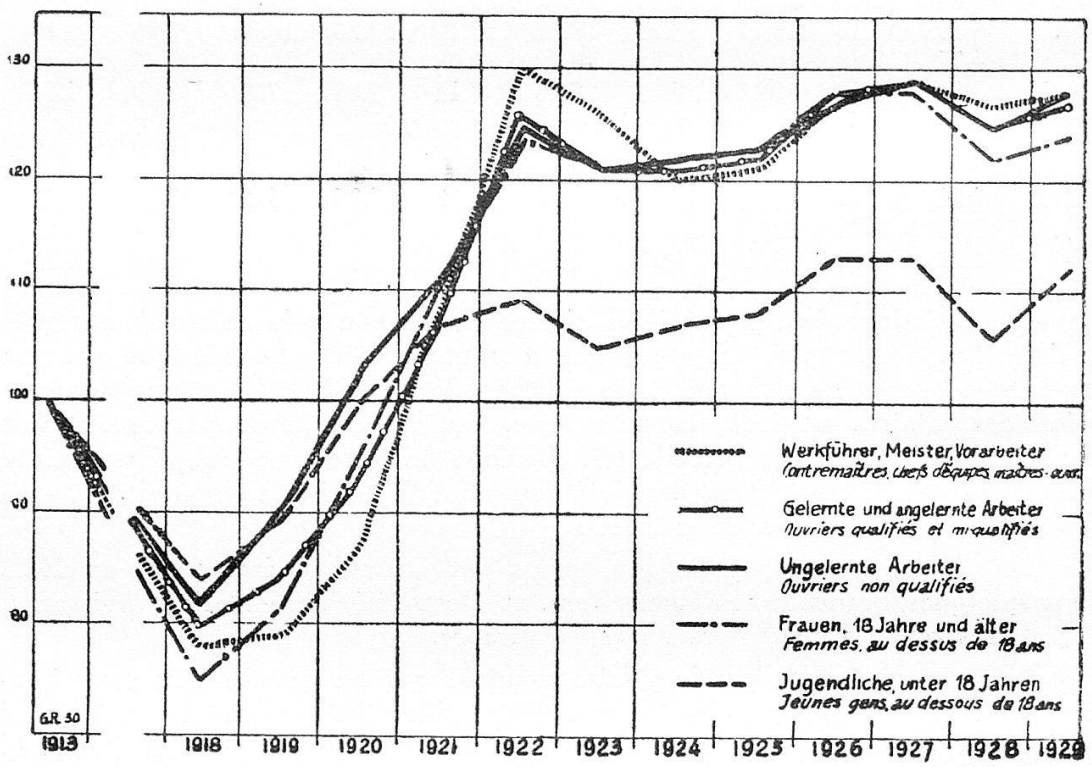

Que l'on compare ces chiffres à la grande extension de la production et à l'augmentation du rendement de chaque ouvrier dans la plupart des industries, en outre, spécialement à l'augmentation considérable du rendement et des rentes des entreprises industrielles; personne ne pourra alors prétendre que la classe ouvrière est avantagée. Au contraire, son revenu n'a pas augmenté dans la même proportion que se sont élevés la productivité et le rendement total de l'économie publique. La légère amélioration n'est nullement en rapport à l'augmentation du revenu du capital. Il serait donc parfaitement injuste d'exiger que par suite de la crise économique actuelle les salaires des ouvriers soient diminués. La classe ouvrière n'a pas bénéficié des répercussions de la haute conjoncture de ces dernières années, c'est pourquoi il ne faut pas non plus qu'elle ait à supporter les conséquences de la crise. Ce seront naturellement les conditions du pouvoir économique qui en décideront.

Nous publions encore ci-dessous les chiffres-index pour les diverses branches d'industrie.

Index des salaires réels (1913 = 100).

Groupes d'ouvriers *	1918	1920	1921	1922	1923	1924	1925	1926	1927	1928	1929
Industries des machines et des métaux.											
C.	72	78	102	121	115	110	109	116	119	114	117
Q.	81	91	103	121	115	112	116	122	123	117	118
N.	83	98	111	124	113	117	120	125	125	120	121
J.	89	101	106	110	112	105	107	109	109	106	104
Industrie horlogère.											
Q.	70	88	105	117	105	107	111	116	112	109	116
F.	71	97	106	113	104	113	117	120	117	114	118
Production et distribution du courant électrique.											
Q.	79	97	117	141	140	131	130	138	142	145	142
Fourniture de gaz et d'eau.											
Q.	72	102	123	151	148	144	146	156	158	160	154
Industrie textile.											
C.	—	85	105	126	126	116	121	122	131	125	125
F.	75	98	116	127	125	125	127	133	134	125	127
J.	68	88	93	105	95	102	108	109	109	104	108
Industrie chimique.											
N.	83	105	120	127	125	128	135	140	141	137	140
Industrie des produits alimentaires et des tabacs.											
C.	74	85	102	134	126	134	123	145	138	134	135
Q.	75	96	117	142	143	132	132	143	143	145	147
N.	67	89	105	131	132	125	124	128	131	129	132
F.	85	101	121	140	133	135	127	138	136	134	133
Entrepôts et maisons de commerce.											
N.	75	100	117	137	134	124	126	129	127	129	129
Voiturage.											
Q.	76	97	112	132	126	120	125	138	132	145	147
Industrie du bâtiment.											
C.	82	95	112	138	134	127	128	131	130	130	131
Q.	82	98	111	125	120	126	126	131	134	130	132
N.	85	110	114	126	121	127	126	131	134	130	134
J.	82	104	106	104	104	110	109	118	121	118	122
Industrie du bois.											
C.	75	86	104	127	126	117	117	125	123	127	127
Q.	79	89	102	115	110	121	126	131	135	127	130
N.	83	101	111	120	116	120	125	130	136	126	128
Industrie de la pierre et de la terre.											
N.	84	105	117	125	118	122	126	132	132	127	134
J.	79	91	86	90	89	95	105	104	104	98	109
Extraction des minéraux et travail de la pierre.											
N.	83	99	109	116	115	115	108	112	114	114	116
Sylviculture.											
N.	87	104	106	118	118	113	117	119	118	125	117

* C. = Contre-maîtres, chefs d'équipe, maîtres-ouvriers. Q. = Ouvriers qualifiés et semi-qualifiés. F. = Femmes de 18 ans et au-dessus. J. = Jeunes gens en dessous de 18 ans. N. = Non-qualifiés.